

Critères d'éligibilité

1/ Votre structure peut être **cliente ou non** de la Banque Populaire Rives de Paris. Il n'y a aucune obligation en la matière.

2/ Le projet présenté doit être un **projet collectif, solidaire ou d'intérêt général** au service du développement économique, social ou environnemental du territoire de la Banque Populaire Rives de Paris

3/ La Fondation a pour objet d'aider les **jeunes** de notre **territoire** à **s'accomplir** pour en faire les **acteurs de demain, à travers** :

- **L'éducation**
- **L'entrepreneuriat**
- **La santé**

et de leur offrir un avenir durable en préservant les ressources naturelles, au travers la thématique de :

- **L'eau**

L'éducation, l'entrepreneuriat et la santé ciblent spécifiquement des jeunes de 0 à 30 ans.

4/ Votre projet doit **se dérouler sur le territoire géographique de la Banque Populaire Rives de Paris** :

- Votre **siège social** doit se situer dans l'un des 8 départements suivants : Oise (60), Paris (75), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val de Marne (94) et Val d'Oise (95)
- Votre **projet** ainsi que ses **bénéficiaires** doivent se situer spécifiquement sur **le territoire d'implantation** de la Banque Populaire Rives de Paris. Vous pouvez vérifier votre éligibilité géographique sur : **www.fondationbpri.fr/candidature**. Par ailleurs, après avoir créé votre compte, la vérification de votre éligibilité sera la première étape de votre candidature.

5/ Votre projet doit avoir **lieu à une date ultérieure** à la date du comité de sélection visé. Aucune action passée ne pourra être subventionnée.